PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Service aménagement et urbanisme

Laval, le 10 MAI 2022

Affaire suivie par : Thomas FAGART

Le préfet de la Mayenne

à

SAS SOFIL- GROUPE LELIEVRE
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS

Objet : Étude agricole préalable en application du principe ERC appliqué à l'agriculture – Lotissement du Golf 13 à Changé (53)

Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 5 mai 2022

Dans son champ de compétence, la commission émet un avis favorable à l'étude citée en objet.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental adjoint

Michel DEBRAY